Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Violences : Les maires de Vaucluse veulent défendre la République



« Il est temps de défendre la République sans ambiguïté. » C'est ce que viennent de proclamer les élus de l'AMV (Association des maires de Vaucluse) suite aux violences du week-end lors d'une réunion des maires qui s'est tenue aujourd'hui à l'hôtel de ville de Courthézon.

Réunis en conseil d'administration ce lundi 19 octobre à l'hôtel de ville de Courthézon à l'initiative de l'Association des maires de Vaucluse (AMV), de nombreux maires, élus locaux et citoyens ont ensuite participé à un rassemblement républicain destiné à exprimer leur soutien aux communes, agents publics, forces de l'ordre ainsi qu'à l'ensemble des victimes des violences, dégradations et pillages survenus ces derniers jours dans plusieurs villes françaises.

« Une mairie n'est pas un bâtiment comme un autre. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez, coprésidents de l'AMV

À cette occasion, les maires du Vaucluse ont fait tout particulièrement part de leur 'stupéfaction et de leurs inquiétudes' face aux attaques contre les bâtiments publics et les agents communaux survenus dans des mairies ce samedi 17 octobre.
« Une mairie n'est pas un bâtiment comme un autre, insistent Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez, coprésidents de l'AMV. Dans nos communes, particulièrement dans les territoires ruraux, elle représente la proximité, le service public, la solidarité et la présence concrète de la République au quotidien. Attaquer une mairie, un commerce ou un équipement public, c'est se dissocier totalement et volontairement du pacte républicain qui s'impose à nous. Les conséquences de ces choix doivent être assumées et l'Etat doit y répondre fermement. »



Malgré la pluie, Pascale Bories, maire de Villeneuve-lès-Avignon, a réuni ses élus et ses administrés lors d'un rassemblement républicain qui s'est tenu devant l'hôtel de ville de la cité cardinalice.
Crédit : Jérémie le Maoût/DR

Plusieurs rassemblements devant les mairies de Vaucluse
En marge de la mobilisation des maires de Vaucluse suite à leur conseil d'administration qui s'est tenu à Courthézon, plusieurs communes ont prévu des rassemblements de soutien devant leur mairie aujourd'hui.
Répondant ainsi à la mobilisation de l'Association des Maires de France (AMF), Thierry Lagneau, maire de Sorgues et son conseil municipal ont ainsi invité les Sorguais à se rassembler à 12h, sur le parvis du centre administratif.
De l'autre côté du Rhône (voir photo ci-dessus), c'est à Villeneuve-lès-Avignon que Pascale Bories a réuni

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

élus et concitoyens lors d'un rassemblement républicain clôturée par une minute de silence respectée en hommage « à tous ceux et celles qui au péril de leur vie assurent la protection des autres, forces de l'ordre, pompiers et services de secours ».
« La démocratie a besoin de débats, de contradictions et parfois de désaccords profonds. Mais elle ne peut vivre sous la menace et l'intimidation », rappelle l'élue gardoise, aussi vice-présidente du Grand Avignon.
Plus tard, c'est devant l'hôtel de ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et celui d'Avignon que les habitants ont été conviés à se réunir à partir de 18h afin de condamner ces violences et de réaffirmer leur attachement aux valeurs de la République.

« Les maires du Vaucluse s'indignent de ces violences, dégradations et pillages commis ces derniers jours, poursuivent les deux élus, respectivement maires La Tour d'Aigues et l'Isle-sur-la-Sorgue. Rien ne peut justifier que l'on incendie, que l'on détruise ou que l'on attaque les symboles de la République. Ils alertent également sur la responsabilité de ceux qui entretiennent les ambiguïtés face à ces violences et qui ainsi soufflent sur les braises de groupuscules d'ultra-gauche venus pour semer le chaos et rendant ainsi inaudibles de légitimes revendications portées par de nombreux Français manifestant dans le calme. »

« À ceux qui détruisent, nous répondons par l'unité. »

Appel à une réponse ferme et exemplaire de l'État
Dans ce cadre les maires réunis à Courthézon, sous la houlette de Nicolas Paget, maire de la commune, ont appelé l'État, le Gouvernement et l'autorité judiciaire « à apporter des réponses rapides, fermes et exemplaires face à ceux qui s'attaquent aux institutions, aux biens publics et aux acteurs économiques qui font la vie quotidienne des villes et villages ». Dans la foulée, les maires vauclusiens ont également tenu à rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui font vivre la République au quotidien : les élus locaux, les agents territoriaux, les policiers, les gendarmes, les militaires, les sapeurs-pompiers, les services de secours, mais aussi les commerçants.

« Face à ceux qui choisissent la destruction, les maires du Vaucluse répondront par leur profond attachement à l'ordre républicain, au respect des règles communes du contrat social afin de permettre aux citoyens de vivre en paix. À ceux qui détruisent, nous répondons par l'unité. À ceux qui divisent, nous répondons par l'amour de la République. À ceux qui pillent, nous répondons par le travail », martèlent les deux coprésidents de l'AMV.

Laurent Garcia

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Le monde économique se mobilise également

« Au lendemain d'une nuit de violences urbaines d'une intensité rare, Les Entrepreneurs Sud (ndlr : ex-CPME) expriment le choc et la colère de nos commerçants et artisans », explique dans un communiqué l'organisation patronale présidée en Paca par Alain Gargani.

« Face aux pillages qui ont dévasté nos centres-villes, l'organisation déploie un accompagnement d'urgence, poursuit ce dernier. Elle appelle à une mobilisation générale et conjointe de l'État, des assurances et de l'ensemble des réseaux consulaires et des citoyens pour sauver notre tissu économique de proximité. Détruire une vitrine ou un atelier, c'est anéantir des années de labeur. Nos artisans font vivre l'économie locale au quotidien. Nous n'attendons plus des paroles de compassion, mais des actes : des sanctions fermes et un déblocage immédiat des indemnisations. »

Même indignation pour le Medef Vaucluse qui rappelle « la mise en place par la direction nationale de l'Urssaf d'un dispositif d'accompagnement destiné aux établissements saccagés. Le recensement des établissements concernés sera engagé auprès des chambres de commerce et d'industrie (CCI), afin d'identifier les entreprises sinistrées et de faciliter leur accès aux mesures de soutien. Le Medef Vaucluse reste attentif à la situation des entreprises du territoire et salue la réactivité de l'Urssaf. Il appelle à une mobilisation coordonnée des acteurs économiques et institutionnels pour permettre aux établissements sinistrés d'être identifiés et accompagnés dans les meilleurs délais. »

« Les commerçants veulent des protections, pas des allocutions ! »

De son côté la Fédération nationale de l'habillement (FNH) estime que cette situation aggrave une conjoncture déjà très difficile.

« Ces violences frappent des commerçants déjà fragilisés par une conjoncture économique particulièrement dégradée depuis plusieurs mois, déclare Pierre Talamon, président de la FNH. Pour les entreprises concernées, les conséquences des pillages et dégradations risquent d'être lourdes : pertes de marchandises, fermetures temporaires, difficultés de trésorerie, retards dans les paiements des charges, des fournisseurs ou des loyers. »

Enfin, le SDI (Syndicat des Indépendants et TPE) s'adresse directement au président de la République : « Monsieur le Président, les commerçants veulent des protections, pas des allocutions ! »

« Les commerçants n'ont pas besoin d'une condamnation supplémentaire des violences, prévient Marc Sanchez, secrétaire général du SDI. Ils ont besoin de pouvoir ouvrir leurs magasins sans craindre de les retrouver détruits. Ils n'ont pas à payer le prix des débordements ni celui d'une protection insuffisante. Ce soir, les mots ne suffiront pas. Nous attendons des actes. On ne peut prétendre défendre le commerce de proximité sans commencer par le protéger. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Accidents du travail : après avoir fragilisé la branche, l'État présente la facture aux entreprises



À compter du 1er novembre 2026, la Sécurité sociale réduira le niveau de prise en charge des arrêts de travail liés aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP). L'augmentation du coût des couvertures prévoyance pénalisera tant les entreprises que le pouvoir d'achat des salariés.
Le plafond de rémunération servant au calcul des indemnités journalières versées par l'Assurance maladie sera abaissé. Conséquence : pour les salariés concernés, une part plus importante du maintien de salaire pourra être supportée par les employeurs, directement ou à travers leurs régimes de prévoyance.

« Le sujet n'est évidemment pas de remettre en cause la protection des salariés victimes d'un accident du travail, explique Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des Indépendants et TPE. Mais il est

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

difficilement acceptable de réduire aujourd'hui leur prise en charge par la Sécurité sociale et de reporter la dépense sur les employeurs alors que la branche accidents du travail – maladies professionnelles a longtemps été excédentaire et que ses ressources ont été mobilisées pour financer d'autres besoins de la Sécurité sociale. Les entreprises ne peuvent pas devenir la variable d'ajustement de choix de financement qu'elles n'ont pas décidés. »

Une branche encore largement excédentaire il y a trois ans

La branche accidents du travail – maladies professionnelles, financée par les cotisations des employeurs, affichait encore un excédent de près de 1,4 milliard d'euros en 2023. Depuis, son équilibre financier s'est fortement dégradé. Le Sénat relève notamment deux mouvements : l'augmentation du transfert vers la branche maladie au titre de la sous-déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles, et la réaffectation d'une partie des cotisations AT-MP vers la branche vieillesse. Cette dernière opération avait été conçue afin d'augmenter les ressources de la branche vieillesse sans accroître globalement les cotisations patronales : la baisse des cotisations AT-MP compensait alors leur hausse côté vieillesse.

> « Les entreprises ne peuvent pas devenir la variable d'ajustement de choix de financement qu'elles n'ont pas décidés. »
>
> *Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des Indépendants et TPE*

Pour le SDI, cette précision ne change toutefois pas le problème posé aujourd'hui : *une branche dont les marges financières ont été utilisées pour répondre à d'autres besoins sociaux se retrouve désormais déficitaire, et l'une des réponses apportées consiste à transférer une nouvelle partie du coût vers les entreprises.

Les employeurs sont déjà financièrement responsabilisés

Pour justifier la réforme, le ministère du Travail met notamment en avant la nécessité de responsabiliser les entreprises dans lesquelles surviennent les accidents. Le SDI rappelle que cette responsabilisation existe déjà : la cotisation AT-MP est intégralement supportée par les employeurs et son mode de calcul tient précisément compte du risque professionnel et, selon les entreprises, de leur sinistralité. Ajouter une nouvelle charge au titre de cette même « responsabilisation » revient donc à faire peser un coût supplémentaire sur les employeurs sans répondre à la question centrale du financement de la branche.

Pour les TPE, un coût supplémentaire n'est jamais neutre

Pour les petites entreprises, cette réforme intervient dans un contexte où les marges sont déjà extrêmement contraintes et où le coût du travail pèse directement sur les capacités d'embauche. Chaque dépense supplémentaire consacrée au maintien d'un emploi existant réduit d'autant les marges disponibles pour recruter, investir ou augmenter les rémunérations.

Le SDI demande donc que le redressement financier de la branche AT-MP ne repose pas sur un nouveau transfert de charges vers les entreprises et appelle à réexaminer en priorité les choix de financement qui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

ont contribué à dégrader ses comptes.

L.G.